

Affaire suivie par :
Régis Lebbrecht
Tél. : 03 59 71 34 33
regis.lebbrecht@ac-lille.fr

Secrétariat :
Thomas Fraszczak
Tél. : 03 59 71 34 32
thomas.fraszczak@ac-lille.fr

DSDEN 59/SDJES 59
144 rue de Bavay
BP 669 - 59033 LILLE CEDEX

Lille, le 28 septembre 2022

L'inspecteur d'académie
directeur académique des services de
l'Education nationale du Nord

à

Mesdames, messieurs les inspectrices
et inspecteurs de l'Education nationale

Objet : promotion du dispositif Pass'Sport au sein des écoles et établissements scolaires publics et privés.

Le ministère des sports, des jeux olympiques et paralympiques reconduit sur le territoire national le dispositif « Pass'Sport ». Le Pass'Sport prend la forme d'une aide financière de 50 euros qui permet de financer en partie l'inscription d'un jeune, entre le 1^{er} juin et le 31 décembre 2022, au sein d'une association sportive volontaire affiliée à une fédération ou agréée au sein d'un quartier politique de la ville. Il s'agit d'encourager la pratique du sport en dehors du temps scolaire. Les associations UNSS et USEP ne sont pas éligibles au dispositif.

Cette aide de l'état est destinée, comme l'année précédente :

- aux jeunes nés entre le 16 septembre 2004 et le 31 décembre 2016 (6 à 17 ans révolus) et bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire ;
- aux jeunes nés entre le 1^{er} juin 2002 et le 31 décembre 2016 (6 à 20 ans révolus) et bénéficiant de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé.

Désormais, elle est élargie :

- aux étudiants jusqu'à 28 ans révolus et bénéficiant d'une bourse de l'enseignement supérieur sous conditions de ressources financée par l'Etat, d'une aide annuelle des CROUS ou d'une bourse délivrée par les conseils régionaux pour les formations sanitaires et sociales.

En 2021-2022, 44 603 enfants ou jeunes adultes ont bénéficié du Pass'Sport dans le département du Nord. Actuellement, plus de 260 000 jeunes sont éligibles à cet accompagnement de l'Etat dans notre département. Les familles ont reçu un courriel du ministère des sports le leur notifiant et leur indiquant la marche à suivre.

La marge de progression entre le public cible et le public réellement bénéficiaire est importante. Face à ce constat, je souhaite que les équipes des écoles et des circonscriptions ASH soient impliquées dans la promotion du dispositif, et si nécessaire, dans l'explicitation du courriel réceptionné par les familles. En cette période de rentrée sportive, encourager la pratique vers les publics à revenus modestes, en situation de handicap, et les plus éloignés des activités physiques et sportives, est un enjeu sociétal et de santé publique. L'objectif pour l'année 2022-2023 est de doubler le nombre de bénéficiaires.

Le Pass'Sport peut s'articuler avec d'autres dispositifs d'aide portés par les collectivités territoriales, le but étant de réduire le coût de l'adhésion au club pour ces jeunes bénéficiaires.

La communication est une des clefs de la réussite du dispositif Pass'Sport. Je vous invite à la relayer et à mobiliser les personnels des écoles et circonscriptions ASH dans la diffusion des informations, disponibles sur le lien suivant : <https://www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/sports-pour-tous/pass-sport/>

Le SDJES reste à votre disposition pour vous apporter tous renseignements complémentaires en adressant votre demande à l'adresse de messagerie : sdjes59.passsport@ac-lille.fr



Jean-Yves Bessol